



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20240408-D_2024_3_15-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_3_15

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 26 Mars 2024

Présents : 25

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE- ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Prolongement du
dispositif PAiT et approbation
du plan d'actions lié**

Pouvoirs :

Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Le Vice-président M. Daniel Noël indique que le Projet Alimentaire inter Territorial en Ardèche Méridionale - Vers une assiette alimentaire durable est engagé depuis plus de 2 ans entre les trois Communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes, Gorges de l'Ardèche et Pays Beaume-Drobie.

Il rappelle les enjeux des PAT, à savoir :

Un PAT doit prendre en compte l'ensemble des éléments et des acteurs qui composent le système alimentaire local ainsi que leurs interactions.

L'alimentation durable consiste dans l'ensemble de pratiques visant à nourrir les êtres humains en qualité et quantité suffisante, aujourd'hui et demain dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (production, transformation, distribution, accès, consommation, recyclage des biodéchets, retour aux sols)

Les enjeux stratégiques définis dans le PAiT Ardèche méridionale :

FONCIER : Préservation et reconquête, Aide au maintien et à l'installation d'agriculteurs

PRATIQUES AGRICOLES : En cohérence avec la préservation des sols, la protection de l'environnement, la ressource en eau, l'adaptation au changement climatique

APPROVISIONNEMENT : Mobilisation acteurs, consommateurs aux changements de pratiques alimentaires via la restauration collective, l'éducation alimentaire de produits locaux et biologiques

ALIMENTATION : Garantie de l'accès à tous à l'alimentation, insertion, réinsertion par les métiers de l'alimentation et de l'agriculture

Bilan des 2 années :

Un diagnostic en grande partie réalisé.

Une gouvernance mise en place (Cellule de pilotage, groupe technique et comité de suivi des 3 CdC, comité stratégique avec plus de 35 partenaires/acteurs de l'alimentation locale + collectifs citoyens locaux).

Une vingtaine d'actions identifiées, en articulation avec programmes et actions des Communautés de communes, 3 grandes axes prioritaires définis (foncier, pratiques agricoles, restauration collective).

Organisation de 3 groupes de travail transversaux : Foncier (collectivités, BVSM, foncière locale, transmission, pratiques agricoles (dont projet Jalès)), Restauration collective (Approvisionnement, gaspillage, compostage), Pratiques agricoles (dont projet Jalès)

Mise en œuvre : Étude restauration collective, Gaspillage alimentaire, Formations restauration collective/Egalim, Biodéchets / Compostage, Projet Jalès, BVSM, Journée élus communaux soutien agriculture à Chandolas, outils de communication (stand, presse locale, réseaux sociaux)

Le projet pour les 3 ans à venir :

Poursuite des axes stratégiques et des actions prioritaires. Orientation plus appuyée sur le gaspillage auprès des 2 maillons les plus importants de la chaîne alimentaire concernés par le gaspillage (au champ et chez les ménages) et sur les biodéchets.

374 403€ total projet global sur 3 ans.

298 842€ subventions/partenariats (AERMC, Etat, Sictoba)

8 395€/ an/ CdC (dont 4 400€ en lien avec les biodéchets)

Dépenses Éligibles		Recettes			
		Co financeurs	Dépenses éligibles	Taux	Montant
1ETP sur 34 mois	132 403,00 €	AERMC	308 201,50 €	70%	215 741,05 €
Communication	20 000,00 €	SICTOBA	33 101,00 €	100%	33 101,00 €
Petits équipements expé	55 000,00 €	État (SNANC)	374 403,00 €	13%	50 000,00 €
Prestation jardin durable	17 000,00 €				
Prestation pratiques alimentaires	18 000,00 €	Total subvention			298 842,05 €
Prestation réseau compost	30 000,00 €				
Équipement compostage	102 000,00 €	Autofinancement			75 560,95 €
Total	374 403,00 €	Par an et par cdc	8 395,66 €		374 403,00 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ces montants et le principe du renouvellement de la convention pour 3 années supplémentaires.

Sur la base de la présentation du dispositif PAiT, et considérant le vote,

RESULTAT DU VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS (GADILHE Sébastien, ESCHALIER Cathy par pouvoir, MICHEL Jean-Marc)

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le renouvellement de la convention tripartite du PAiT pour une durée de trois ans,

PREND NOTE des montants appelés auprès de la Communauté de communes à savoir 8 395,66€ annuels sur la durée de la convention,

DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 3

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 08/04/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le